

**PROCURATION**  
(traduction, à titre d'information)

Le soussigné, la soussignée

\_\_\_\_\_

Propriétaire de \_\_\_\_\_ actions de la sicaif immobilière, "INTERVEST RETAIL SA", ayant son siège social à 2600 Berchem - Antwerpen, Uitbreidingstraat 18, inscrite au registre des personnes morales sous le numéro 0.431.391.860,

Désigne comme mandataire:

\_\_\_\_\_

Pour le/la représenter comme si il/elle est présente à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires d "INTERVEST RETAIL SA", qui se tiendra au siège social de la société le mercredi 7 avril 2010 à 14h30, pour débattre et voter au sujet de l'ordre du jour suivant:

1. Décision de transférer le résultat non réalisé du portefeuille immobilier d'un montant de € 96.978.442,62 du poste "réserves indisponibles" vers le poste "réserves disponibles".

*Proposition de résolution: Décision de transférer le résultat non réalisé du portefeuille immobilier d'un montant de € 96.978.442,62 du poste "réserves indisponibles" vers le poste "réserves disponibles". Cette décision a également des implications par rapport aux comptes annuels consolidés où le transfert du poste "réserves indisponibles" vers le poste "réserves disponibles" est également réalisé.*

**Instructions de vote:** approbation de la proposition de décision/rejet de la proposition de décision/abstention (\*).

En cas d'absence d'instructions le mandataire exercera le droit de vote de la façon suivante: \_\_\_\_\_

2. Rapport de gestion du conseil d'administration relatif aux opérations de l'exercice social qui s'est clôturé au 31 décembre 2009 (comptes annuels statutaires).

*Proposition de résolution: Approbation du rapport de gestion du conseil d'administration relatif aux opérations de l'exercice social qui s'est clôturé au 31 décembre 2009 (comptes annuels statutaires).*

**Instructions de vote:** approbation de la proposition de décision/rejet de la proposition de décision/abstention (\*).

En cas d'absence d'instructions le mandataire exercera le droit de vote de la façon suivante: \_\_\_\_\_

3. Rapport du commissaire sur les comptes annuels statutaires.  
*Proposition de résolution: Approbation du rapport du commissaire relatif à l'exercice social qui s'est clôturé au 31 décembre 2009 (comptes statutaires).*

**Instructions de vote:** approbation de la proposition de décision/rejet de la proposition de décision/abstention (\*).

En cas d'absence d'instructions le mandataire exercera le droit de vote de la façon suivante: \_\_\_\_\_

4. Approbation des comptes annuels statutaires relatifs à l'exercice social qui s'est clôturé au 31 décembre 2009, ainsi que de l'affectation du résultat.  
*Proposition de résolution: Approbation des comptes annuels statutaires relatifs à l'exercice social qui s'est clôturé au 31 décembre 2009, ainsi que de l'affectation du résultat.*

**Instructions de vote:** approbation de la proposition de décision/rejet de la proposition de décision/abstention (\*).

En cas d'absence d'instructions le mandataire exercera le droit de vote de la façon suivante: \_\_\_\_\_

5. Prise de connaissance et discussion du rapport de gestion du conseil d'administration sur les comptes annuels consolidés, du rapport du commissaire sur les comptes annuels consolidés et des comptes annuels consolidé 2009.
6. Décharge aux administrateurs et au commissaire.  
*Proposition de résolution: Par vote spécial, donner décharge aux administrateurs et au commissaire d'Intervest Retail qui, durant l'exercice social 2009 étaient en fonction, pour les actes accomplis durant l'exercice social 2009.*

**Instructions de vote:** approbation de la proposition de décision/rejet de la proposition de décision/abstention (\*).

En cas d'absence d'instructions le mandataire exercera le droit de vote de la façon suivante: \_\_\_\_\_

7. Réélection d'un administrateur (\*).  
*Proposition de résolution: Décision de réélire monsieur Nicolaas (Nick) J.M. van Ommen, Beethovenweg 50 à 2202 AH Noordwijk aan Zee, Pays-Bas.  
Le mandat de monsieur van Ommen prend effet à compter de ce jour pour prendre fin immédiatement après l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013 à l'occasion de laquelle il sera décidé d'approuver les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2012.  
L'assemblée mentionne que cet administrateur peut être considéré comme indépendant au sens de l'article 526 ter du Code des Sociétés.  
Le mandat de monsieur van Ommen est rémunéré annuellement à concurrence de € 14.000.*

**Instructions de vote:** approbation de la proposition de décision/rejet de la proposition de décision/abstention (\*).

En cas d'absence d'instructions le mandataire exercera le droit de vote de la façon suivante: \_\_\_\_\_

8. Nomination d'un administrateur (\*).

*Proposition de résolution: Décision de nommer monsieur Jean-Pierre Blumberg, domicilié Plataandreef 7 à 2900 Schoten, Belgique, comme administrateur indépendant de la société. Le mandat de cet administrateur prend effet à compter de ce jour pour prendre fin immédiatement après l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013, à l'occasion de laquelle il sera décidé d'approuver les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2012.*

*Le mandat de monsieur Blumberg, qui sera nommé président du conseil d'administration, est rémunéré annuellement à concurrence de € 15.000.*

*L'assemblée mentionne que cet administrateur peut être considéré comme un administrateur indépendant au sens de l'article 526 ter du Code des Sociétés.*

*L'assemblée générale constate que le conseil d'administration de la société est à partir de ce jour composé comme suit:*

- *Monsieur Nick van Ommen, administrateur indépendant (fin du mandat: immédiatement après l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013, à l'occasion de laquelle il sera décidé d'approuver les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2012)*
- *Monsieur Jean-Pierre Blumberg, administrateur indépendant (fin du mandat: immédiatement après l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013, à l'occasion de laquelle il sera décidé d'approuver les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2012)*
- *EMSO SPRL, ayant pour représentant permanent monsieur Chris Peeters, administrateur indépendant (fin du mandat: immédiatement après l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011, à l'occasion de laquelle il sera décidé d'approuver les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2010)*
- *Monsieur Reinier van Gerrevink (fin du mandat: immédiatement après l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011, à l'occasion de laquelle il sera décidé d'approuver les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2010)*
- *Monsieur Hubert Roovers (fin du mandat: immédiatement après l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011, à l'occasion de laquelle il sera décidé d'approuver les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2010)*
- *Monsieur Tom de Witte (fin du mandat: immédiatement après l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012, à l'occasion de laquelle il sera décidé d'approuver les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2011)*

**Instructions de vote:** approbation de la proposition de décision/rejet de la proposition de décision/abstention (\*).

En cas d'absence d'instructions le mandataire exercera le droit de vote de la façon suivante: \_\_\_\_\_

9. Réélection du commissaire de la société, vu la fin du mandat du commissaire (\*).

*Proposition de résolution: Réélection de Deloitte Bedrijfsrevisoren/Réviseurs d'entreprises, société civile s.f.d. SCRL, avenue Louise 240, 1050 Bruxelles, représentée par Monsieur Frank Verhaegen, Réviseur d'entreprises et Madame Kathleen De Brabander, réviseur d'entreprise, comme commissaire de la société, pour une période de 3 ans qui prend fin immédiatement après l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013 à l'occasion de laquelle il sera décidé d'approuver les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2012.*

**Instructions de vote:** approbation de la proposition de décision/rejet de la proposition de décision/abstention (\*).

En cas d'absence d'instructions le mandataire exercera le droit de vote de la façon suivante: \_\_\_\_\_

10. Constatation de la rémunération annuelle du commissaire de la société (\*).

*Proposition de résolution: la rémunération annuelle du commissaire de la société, Deloitte Bedrijfsrevisoren/Réviseurs d'entreprises, société civile s.f.d. SCRL, avenue Louise 240, 1050 Bruxelles, représentée par Monsieur Frank Verhaegen, réviseur d'entreprises et madame Kathleen De Brabander, réviseur d'entreprises, est fixée à € 66.000 (frais compris, hors TVA), à compter de l'exercice social qui a commencé au 1<sup>er</sup> janvier 2010.*

**Instructions de vote:** approbation de la proposition de décision/rejet de la proposition de décision/abstention (\*).

En cas d'absence d'instructions le mandataire exercera le droit de vote de la façon suivante: \_\_\_\_\_

11. Pouvoir concernant l'acquisition de titres propres (\*).

*Proposition de résolution: Renouvellement du pouvoir, conformément à l'article 9 des statuts et à l'article 620 e.s. du Code des Sociétés, au conseil d'administration, pour procéder, sans décision de l'assemblée générale, à l'acquisition de titres propres lorsque ceci s'avère nécessaire pour éviter un dommage grave et imminent pour la société, et ce pour un délai de trois ans à compter de la date de la publication de cette décision dans les Annexes au Moniteur belge.*

**Instructions de vote:** approbation de la proposition de décision/rejet de la proposition de décision/abstention (\*).

En cas d'absence d'instructions le mandataire exercera le droit de vote de la façon suivante: \_\_\_\_\_

12. Prise de connaissance et discussion du rapport spécial de l'organe de gestion concernant l'usage du capital autorisé et les objectifs poursuivis par ce biais et renouvellement du pouvoir au conseil d'administration (\*).

*Proposition de résolution: Renouvellement du pouvoir au conseil d'administration pour augmenter, conformément à l'article 7 des statuts, en une ou plusieurs fois le capital de la société pour un montant maximum de nonante sept millions deux cent treize mille deux cent trente-trois et trente-deux cents (97.213.233,32 EUR), et ce pour une période de cinq ans à compter de la publication de cette résolution dans les Annexes au Moniteur belge, où il est précisé que le pouvoir pour faire usage du capital autorisé en application de l'article 607, deuxième alinéa du Code des Sociétés n'est valable que pour une période de trois ans.*

**Instructions de vote:** approbation de la proposition de décision/rejet de la proposition de décision/abstention (\*).

En cas d'absence d'instructions le mandataire exercera le droit de vote de la façon suivante: \_\_\_\_\_

### Déclaration de l'actionnaire

Le soussigné, la soussignée déclare qu'il/qu'elle, en vertu de l'article 540 du Code des Sociétés, n'a pas de questions pour les administrateurs ou le commissaire concernant une proposition concernant l'ordre du jour précité ou leur rapport.

Au nom du soussigné/de la soussignée, le mandataire à les pouvoirs :

- a. d'assister à la réunion, et si nécessaire voter l'ajournement de la réunion;
- b. de participer à toutes les autres réunions, ayant le même ordre du jour, si la première réunion est reportée ou ajournée;
- c. de participer à toutes les délibérations et au nom de l'actionnaire représenté approuver toutes les propositions de l'ordre du jour, de les amender ou de les rejeter;
- d. de faire tout ce qui est nécessaire pour participer à la réunion, comme entre autres, sans être limité, signer toutes les résolutions, documents, procès-verbaux, etc...
- e. de faire tout ce qui est nécessaire ou utile concernant ce qui précède pour l'exécution de cette procuration, dont le désignation d'un remplaçant.

Fait à \_\_\_\_\_,

Le \_\_\_\_\_,

Signature

\_\_\_\_\_

(\*) *Biffer la mention inutile.*